



65, rue Lessard
Saint-Jean-de-Matha (Québec) J0K 2S0
Téléphone : 450 886-3867

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 574 RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA

AVIS est par les présentes donné, par le soussigné, qu'à sa séance ordinaire du 9 septembre 2019, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha a adopté le *Règlement numéro 574 relatif à la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha*.

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la *Loi* et est disponible pour consultation sur notre site Internet au www.municipalitestjeandematha.qc.ca ou à nos bureaux situés au 65, rue Lessard, Saint-Jean-de-Matha, durant les heures d'ouverture.

Donné à Saint-Jean-de-Matha, Québec, ce 10^e jour du mois de septembre 2019.

Philippe Morin
Directeur général et greffier-trésorier